

Le 10 mai 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ARRETE DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N°AP 2023-022

**Régie de recettes et d'avances temporaire
Train Touristique des Belvédères**

**Nomination d'Audrey DOS SANTOS,
Julien BONNEFOY
et Nathalie JACQUET
en qualité de régisseurs suppléants**

**Nomination de Betty MONTIBERT,
Sylvie VALLET, Françoise BARBIER,
Angéline PEREIRA et Héloïse COULON
en qualité de mandataires**

Le président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative en matière d'équipements touristiques ;

Vu la décision du Président n° DP 2021-217 du 15 juin 2021 portant modification de la régie de recettes et d'avances temporaire du Train Touristique des Belvédères ;

Vu l'arrêté du Président n° AP 2021-018 du 31 mars 2021 portant nomination du régisseur titulaire Michèle NIQUE ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28 avril 2023 ;

Considérant que Betty MONTIBERT est embauchée comme emploi saisonnier à Roannais Agglomération depuis le 3 avril 2023 ;

Certifié exécutoire	22 MAI 2023
Reçu en préfecture	17 MAI 2023
Publié	22 MAI 2023
Notifié à Audrey DOS SANTOS	
Notifié à Julien BONNEFOY	
Notifié à Nathalie JACQUET	
Notifié à Betty MONTIBERT	
Notifié à Sylvie VALLET	
Notifié à Françoise BARBIER	
Notifié à Angéline PEREIRA	
Notifié à Héloïse COULON	

ARRETE

ARTICLE 1

Audrey DOS SANTOS, Julien BONNEFOY et Nathalie JACQUET sont nommés régisseurs suppléants de la régie de recettes et d'avances temporaire du Train Touristique des Belvédères à compter du 1^{er} mai 2023 et remplaceront le régisseur titulaire en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel.

ARTICLE 2

Betty MONTIBERT, Sylvie VALLET, Françoise BARBIER, Angéline PEREIRA et Héloïse COULON sont nommées mandataires de la régie de recettes et d'avances temporaire du Train Touristique des Belvédères à compter du 1^{er} mai 2023, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire de la régie avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3

Audrey DOS SANTOS, Julien BONNEFOY et Nathalie JACQUET, régisseurs suppléants, percevront une indemnité de maniement de fonds pour la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie.

ARTICLE 4

Betty MONTIBERT, Sylvie VALLET, Françoise BARBIER, Angéline PEREIRA et Héloïse COULON, mandataires, ne percevront pas d'indemnité de maniement de fonds.

ARTICLE 5

Les régisseurs suppléants sont responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

ARTICLE 6

Les régisseurs suppléants et les mandataires ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

ARTICLE 7

Les régisseurs suppléants sont tenus de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 8

Les régisseurs suppléants sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-31-ABM du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

ARTICLE 6

Le Président de Roannais Agglomération et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à M. le Sous-Préfet et M. le Trésorier de Roanne
- Publié sur le site de Roannais Agglomération
- Notifié aux régisseurs suppléants et aux mandataires.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

Yves Nicolin,



Président,
Maire de Roanne

Signature du Régisseur Titulaire,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Signature du Régisseur Suppléant,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Michèle NIQUE

Audrey DOS SANTOS

Signature du Régisseur Suppléant,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Signature du Régisseur Suppléant,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Julien BONNEFOY

Nathalie JACQUET

Signature du Mandataire,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Signature du Mandataire,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Betty MONTIBERT

Sylvie VALLET

Signature du Mandataire,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Signature du Mandataire,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Françoise BARBIER

Angéline PEREIRA

Signature du Mandataire,
Précédée de la mention manuscrite
« Vu pour acceptation »

Héloïse COULON